



Direction des Actions Sociales - CCAS
Service Prévention Seniors
MB/DJ

DECISION DU MAIRE

La ville de Bourg-en-Bresse organise le repas de fin d'année des retraités le jeudi 05 décembre 2024 à Ainterexpo de Bourg-en-Bresse.

En vertu :

- De la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et de l'arrêté municipal n° 60399 du 18 juillet 2022, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est appliqué un tarif pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'attribution mais accompagnant un bénéficiaire.

Le prix de ce repas est fixé à 30 € (trente euros) par personne.

Bourg-en-Bresse, le **24 MAI 2024**

Le Maire

Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes